



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 081-218101632-20221206-2022_DEL131-DE

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 32

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 27
REPRESENTES	: 05
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 30 Novembre 2022
Date d'Affichage : 30 Novembre 2022
Secrétaire de Séance : Fabienne CARAGUEL

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

Etaient absents représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Olivier FABRE
MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

Était absent :

CÈNES Frédéric

OBJET : Instruction des autorisations et actes d'urbanisme / Avenant aux conventions avec les Villes de AIGUEFONDE, AUSSILLON, CAUCALIERES, PAYRIN-AUGMONTEL, PONT DE LARN ET SAINT AMANS SOULT

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 Juillet 2015 approuvant les conventions relatives à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol entre la Ville de Mazamet et les communes d'Aussillon,

d'Aiguefonde, Pont de l'Arn, Saint Amans Sault, Payrin - Augmontel et Caucalières ainsi qu'avec la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 14 Décembre 2015, 14 Décembre 2016, 20 Décembre 2017, 12 Décembre 2018, 18 Décembre 2019, 17 Décembre 2020 et 8 Décembre 2021 approuvant la reconduction des conventions par avenant pour une année supplémentaire ;

VU l'article 12 de la convention précisant : « *Elle est reconductible de façon expresse, par avenant, chaque année pour une période d'un an* » ;

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de reconduire chacune des conventions pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 Décembre 2022 ;

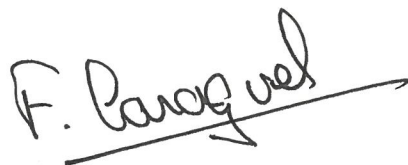
CONSIDERANT que cette affaire a été présentée lors de la réunion de la commission « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du 30 Novembre 2022,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- d'approuver la reconduction de chacune des conventions pour une année supplémentaire soit jusqu'au 31 Décembre 2023,
- d'approuver les avenants n°8 aux conventions relatives à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol entre la Ville de Mazamet, la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et les communes d'Aussillon, Pont de Larn, Saint Amans Sault, Payrin-Augmontel, Caucalières et Aiguefonde,
- d'autoriser M. le Maire à les signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,



Fabienne CARAGUEL

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*